

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 192

présenté par

M. Panifous, Mme Froger, M. Viry, M. Bataille, M. Molac, M. Huwart, M. Castellani,  
M. Castiglione, M. Colombani, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Mazaury, Mme de Pélichy,  
M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann  
et Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 14****ANNEXE**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après la première phrase de l'alinéa 11, insérer la phrase suivante :

« Elle intègre le recrutement de 6 500 postes de soignants en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes afin de respecter l'engagement de créer 50 000 postes à l'horizon 2030. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire concrètement l'annonce du Gouvernement de recruter 6 500 postes de soignant en Ehpad pour 2025, dans l'objectif de respecter la trajectoire de 50 000 ETP supplémentaires à horizon 2030.

Cette annonce de 50 000 ETP supplémentaires était essentielle, au lendemain de la crise du Covid et en plein scandale Orpea. La priorité à l'égard des aînés est certainement l'amélioration du taux d'encadrement au sein des Ehpad, et par conséquent le recrutement de soignants.

Ces deux dernières années, la mise en oeuvre de cet engagement a toutefois été assez timide : seulement 3 000 ETP prévus pour 2023, puis 6 000 en 2024. Cela représentait chaque fois moins d'un ETP par établissement, ce qui était loin d'être suffisant.

Dans le contexte budgétaire contraint du PLFSS 2025, il faut déjà se satisfaire de constater que l'engagement des 50 000 ETP n'est pas remis en cause, même si la trajectoire est encore lente. Il

faut par ailleurs rappeler que l'annonce initiale se fixait comme horizon 2027 et que celui-ci a déjà été ramené à 2030.

A minima, cet amendement propose donc d'inscrire au sein de l'annexe l'engagement de recruter 6 500 ETP en Ehpad pour 2025.